



LES DROITS DE L'HOMME  
DANS LE MONDE

# LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

# N° 102

## DÉCEMBRE 2015

### Un régime arrogant, autoritaire et dominateur

Vus du côté français, les trois faits qui ont marqué le mois sont en apparence disjoints : la condamnation d'un avocat célèbre, la stratégie chinoise à la Conférence des Nations unies sur l'environnement, l'expulsion d'une journaliste, correspondante de l'Observateur. Si nous les distinguons et réservons un encadré spécial pour les questions d'environnement, c'est que ces dernières ont pris une telle importance et en Chine et dans le monde qu'elles méritent un examen détaillé. Quant à l'expulsion d'Ursula Gauthier, par non-renouvellement de sa carte de presse, elle se fonde sur l'affirmation inepte que la journaliste soutient le terrorisme et sur l'effort balourd du régime chinois de faire passer les partisans d'une autonomie réelle du Xinjiang, inscrite dans la terminologie nationale elle-même, pour une branche d'un État islamique barbare et assassin. Nous avons parlé de ce maladroît tour de passe-passe dans le bulletin de novembre mais il reste un

problème, grave d'ailleurs et traité à part : celui de la réaction du gouvernement français, affligeante par sa complaisance.

À travers ces trois points s'exprime la volonté de Beijing de montrer sa force, en maîtrisant sa justice, en faisant pression sur les médias étrangers, en s'insérant dans des négociations internationales pour tenter d'en orienter le cours.

#### La condamnation de l'avocat Pu Zhiqiang

Défenseur courageux des militants des droits civiques, des ignorés comme des plus célèbres, adversaire obstiné de l'emprisonnement administratif c'est-à-dire du système de « rééducation par le travail », Pu Zhiqiang était détenu sans jugement depuis dix-neuf mois, en contradiction de la loi de procédure pénale. Il lui était reproché

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



« d'inciter à la haine ethnique », « de susciter des querelles et d'instiguer des troubles » par ses commentaires sur l'internet. « Haine ethnique » ? C'est que, comme Mme Gauthier, il s'interrogeait sur la politique de répression au Xinjiang et sur l'image qu'en veut donner le pouvoir, ainsi que sur la confrontation avec le Japon à propos d'un archipel de la mer orientale. Le tribunal lui a reproché le succès de ses écrits sur l'internet, réexpédiés 2500 fois et commentés 1300 fois. C'était beaucoup trop, ces messages dérangeaient et troublaient l'ordre social ; c'est pourquoi l'avocat a été condamné à trois ans de prison avec privation des droits d'exercice de la profession.

Que le verdict d'incarcération ait été accompagné de sursis n'en fait pas une décision clémente : Pu Zhiqiang a passé dix-neuf mois en prison pour rien, ou plutôt pour avoir exercé ses droits de citoyen. Il est sorti de détention malade et mal soigné. Il est astreint au silence pendant toute la durée du sursis. De toutes façons, il fallait le condamner car, lorsque le pouvoir voit sa légitimité critiquée ou contestée, il n'admet jamais de non-lieu.

L'ouverture du procès de Pu Zhiqiang suit de peu la publication des observations du Comité des Nations unies contre la torture. Le Comité relève la détention prolongée avant jugement, les incriminations pour des chefs d'accusation aux termes vagues et la répression menée contre les avocats. Toutes ces observations s'appliquent au cas de Pu Zhiqiang.

On peut certes trouver quelques progrès dans le fonctionnement de la justice chinoise. Par exemple la diminution des crimes punis de peine de mort, l'augmentation apparente des mises en liberté sur parole (mais nous ne disposons d'aucune information chiffrée en ce domaine), l'enregistrement vidéo des interrogatoires pour diminuer la pratique de la torture destinée à obtenir des aveux. On ne saurait se contenter de ces premiers pas vers l'organisation d'une justice équitable. D'autant que subsistent les maux auxquels ils sont censés remédier : les tortures et violences pratiquées sur les détenus, les condamnations à mort prononcées à tort, l'absence de soins médicaux adéquats. Sans parler de tout ce qui est supposé inexistant mais pourtant bien réel : l'emprisonnement administratif hors contrôle judiciaire, les prisons clandestines, les enlèvements sans informer les familles, les intimidations à l'encontre des avocats, le refus de leur communiquer les dossiers, voire leur mise en détention à la veille d'un procès ou l'organisation d'attaques par des bandes de voyous. Ou plus inique et primitif encore, les mesures de répression diversifiées qui frappent les membres de la famille, du seul fait du lien de parenté, alors que rien ne peut être retenu à leur encontre.

L'ambassade des États-Unis s'est élevée contre le sort infligé à Pu Zhiqiang et, dans

un communiqué, a fermement demandé sa libération. L'Union européenne a fait de même (voir plus loin l'encadré) et il faut se réjouir de la fermeté de ses propos. Mais les autres pays – dont la France – n'ont rien dit. Ou s'ils ont parlé, c'était à voix si basse que personne n'a rien entendu.

Le chef de l'État, chef du parti, président de la Commission milliaire du PCC et d'une dizaine de groupes de travail qui fonctionnent hors-sol, sans contrôle de l'appareil d'État, poursuit de mois en mois sa politique de centralisation autoritaire. Le 30 novembre, le Quotidien du peuple annonce une réorganisation de l'armée, dont le système actuel serait dépassé, trop replié sur lui-même et porterait atteinte à la suprématie absolue du parti sur l'appareil militaire. Il s'agit donc de réduire l'autorité des quatre « quartiers généraux » : l'État-major général, le département de Politique générale, celui de la Logistique et celui des Armements. Les trois derniers seraient en pratique dissous et transférés dans la mouvance du ministère de la Défense.

## La conquête des médias de Hong Kong

L'achat du South China Morning Post par le millionnaire Jack Ma, propriétaire du groupe Alibaba, mérite une attention particulière. En raison tout d'abord de son importance pour l'ancienne colonie britannique, qui disposait depuis plus d'un siècle d'un quotidien de réputation internationale et relativement indépendant. Le transfert de propriété s'est traduit tout de suite par une plus grande place accordée aux discours du chef de l'État chinois, même lorsque ces discours sont sans grande importance, et par un large exposé des mesures décidées à Beijing, même si elles ne concernent pas les Hongkongais.

On ne saurait oublier aussi qu'Alibaba, le champion du commerce électronique, a été vivement critiqué récemment pour les nombreuses contrefaçons présentées dans ses catalogues, ce qui est de mauvaise augure pour un groupe de presse. Enfin, l'ascension financière de Jack Ma comporte des zones d'ombre qui contribuent à jeter la suspicion sur les intentions et les façons de faire de son groupe. Bref, il y a grand lieu de s'interroger sur la liberté de la presse que le régime est prêt à accorder à Hongkong. En 2013, un journaliste du SCMP avait dû quitter le quotidien après avoir rapporté des propos de Jack Ma soutenant la répression du mouvement démocratique de 1989. L'intéressé avait nié la tenue de ces propos.

L'expansion du groupe Alibaba mérite attention du côté français. Un accord de trois ans, signé le 16 mai 2014 par le ministre des Affaires étrangères, permet aux produits français une meilleure visibilité sur les plateformes marchandes du groupe, en

particulier pour les marques françaises de réputation internationale. En octobre dernier, Alibaba annonçait l'ouverture prochaine d'un bureau en France, ainsi qu'en Allemagne et en Italie, dans le dessein sans doute de concurrencer le géant de l'e-commerce Amazon.

L'achat du *South China Morning Post* n'est qu'une étape après bien d'autres. Le Bureau de liaison chinois de Hongkong a pris en avril le contrôle du groupe Sino United Publishing qui possède les trois plus grandes chaînes de librairies du territoire : Joint Publishing, Chung Hwa et Commercial Press. Il peut compter sur trois journaux de langue chinoise : Wen Wei Po, Ta Kung Pao et Hongkong Commercial Daily. En outre, deux des quatre télévisions de Hongkong ont un actionnaire principal originaire de Chine continentale. Plus de la moitié des propriétaires de médias ont un siège à l'Assemblée nationale populaire ou à la Conférence consultative qui siègent à Beijing.

Cette politique ne se limite pas à la proximité immédiate, même si à distance, elle est plus difficile.

À Paris, la célèbre librairie du Phénix – distributrice de publications chinoises et asiatiques – est passée sous capitaux chinois. Parallèlement à cette politique d'achats, le régime cherche à améliorer l'image peu favorable qu'il garde à l'étranger, en étendant son « pouvoir doux » par une sorte de diplomatie du sourire. Il s'efforce notamment de s'insérer dans les établissements d'enseignement étrangers par l'expansion des Instituts Confucius. Ceux-ci, outre leur vocation culturelle – l'apprentissage des langues et l'initiation à la culture chinoise – ont aussi pour effet de familiariser ceux qui les fréquentent avec le mode de pensée du parti, son rejet des valeurs universelles, le refus de toute interrogation sur les appartenances territoriales du Tibet, du Xinjiang, de Taiwan, des îles de la

Mer de Chine etc. ou l'opposition à tout débat sur le prix Nobel emprisonné Liu Xiaobo ou sur l'universitaire Ilham Tohti, détenu à vie.

Cette même volonté de surmonter les obstacles idéologiques et de se faire accepter comme tel s'est affirmée à la conférence sur l'Internet de Wuzhen (Zhejiang). Le chef du parti et les responsables des médias y sont venus expliquer le bien-fondé de la censure et du contrôle de la presse. La réunion s'est accompagnée d'un accord sino-russe dont le détail reste inconnu mais dont on peut se faire une idée en observant la terminologie usée – au double sens du mot –, et notamment le concept de « champ de bataille dans le domaine de la pensée et de la culture », champ de bataille sur lequel il faudrait consolider les positions afin d'obtenir la pleine maîtrise de l'activité informatique.

# SOMMAIRE

<b>Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet</b>	p. 05
<b>Répression du mouvement démocratique</b>	p. 07
<b>Liberté religieuse</b>	p. 08
<b>Avocats. Appareil judiciaire. Corruption. Criminalité</b>	p. 09
<b>Condition ouvrière. Conflits du travail</b>	p. 10
<b>Questions rurales. Environnement. Niveaux de vie</b>	p. 11
<b>Minorités ethniques</b>	
Question tibétaine.....	p. 12
Question ouïghoure.....	p. 12
<b>Hongkong et Macao</b>	p. 13
<b>Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux</b>	p. 13
<b>Informations diverses</b>	p. 14
<b>Sources d'information</b>	p. 15
<b>Documentation</b>	p. 15
<b>La COP 21, la Chine et la pollution</b>	p. 16

*Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 6,76 yuan.*

► L'ensemble des lettres « Les droits de l'Homme en Chine » est disponible à l'adresse <http://www.ldh-france.org/tag/bulletin-chine/>

## Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet

25 décembre

La correspondante de L'Obs à Beijing, Ursula Gauthier, annonce le non-renouvellement probable de sa carte de presse en Chine. Elle avait refusé d'assimiler le terrorisme de l'État islamique tel qu'il vient de s'exprimer en France le 13 novembre avec les opérations armées des autonomistes du Xinjiang. Une campagne de presse l'accuse de « soutenir le terrorisme » ; selon un sondage mené par le *Global Times*, 95 % des lecteurs approuvent la décision officielle. Le ministère des Affaires étrangères qui gère les accréditations lui a demandé de présenter des excuses publiques pour avoir « blessé les sentiments du peuple chinois » et de ne pas se présenter en victime des atteintes à la liberté de la presse. Le refus d'excuses implique son départ de Beijing au 31 décembre.

(AFP, 28 décembre ; AP, 27 décembre)

*Note : Beijing accuse la journaliste et plus généralement la presse occidentale de faire deux poids et deux mesures s'agissant du terrorisme islamique et des violences du Xinjiang. De fait, la Chine pratique un grossier amalgame entre les fusillades du XI<sup>e</sup> arrondissement et les actes insurrectionnels qui surviennent au Xinjiang. Le terme même de Nouvelle frontière que signifie Xinjiang renvoie à la nature propre du conflit : la région à dominante initialement peuplée de Turkmènes, notamment Ouighours, se trouve progressivement envahie par une population han (chinoise proprement dite) qui devient majoritaire dans les villes, qui impose ses normes culturelles et obtient par préférence les emplois. La Chine a grand besoin du pétrole et du gaz naturel du Xinjiang pour diminuer la part du charbon dont l'usage intensif crée une pollution atmosphérique insupportable. Comme nous le disions dans le bulletin de novembre 2015, elle a exprimé avec Bachar El Assad sa réprobation du laxisme occidental, déclaré responsable des fusillades parisiennes de novembre ; elle a défilé en janvier 2015 après le massacre de Charlie Hebdo, sans doute au nom de la liberté de la presse qui lui fait retirer sa carte de journaliste à Mme Gauthier.*

### La réaction émollissante du Quai d'Orsay à l'expulsion d'une journaliste française

Le non-renouvellement du visa de Mme Gauthier a appelé cette réaction en deux lignes, aussi inconsistantes par la pensée qu'approximatives par la syntaxe du ministère des Affaires étrangères (25 décembre) :

« Nous regrettons que le visa de Ursula Gauthier n'ait pas été renouvelé.

« La France rappelle l'importance que les journalistes puissent exercer leur métier partout dans le monde » (sic).

Il n'est pas même relevé que les réserves de la journaliste à l'égard de la répression menée au Xinjiang n'ont rien à voir avec ce dont on l'accuse, à savoir « le soutien au terrorisme et le meurtre d'innocents ». Les violences du Xinjiang sont autochtones et ne sont pas téléguidées par l'État Islamique. Quant à la prétendue colère du peuple chinois qu'aurait suscitée l'article incriminé, elle est toute imaginaire puisque l'article n'a pas été traduit et que d'ailleurs la population chinoise n'a pas accès à la presse étrangère.

Ç'eût été un minimum de protester contre un grief mensonger, contre les attaques personnelles menées par le *Global Times* et contre les menaces de mort convoyées par ce journal du Parti ; ç'eût été un minimum pour sauvegarder la dignité nationale, aux yeux des Français comme aux yeux même des dirigeants chinois, trop contents d'avoir trouvé en Europe une diplomatie dévouée et toute entière engagée dans la voie de la complaisance.

Beijing ne tolérerait pas les interrogations gênantes d'une journaliste, partagées d'ailleurs par une majorité de correspondants étrangers ; mais il s'accommodera certainement fort bien des regrets anodins du Quai d'Orsay dont les termes insipides ne cherchaient nullement à le faire changer d'avis.

Par contraste, la Fédération internationale des Journalistes et ses correspondants français – le SNJ, le SNJ-CGT et CFDT-Journalistes – ont exprimé leur indignation le 30 décembre et apporté leur soutien à Mme Gauthier. « Ils appellent les autorités chinoises à revenir sans condition sur leur décision et à renouveler l'accréditation de Mme Gauthier ainsi que son visa. Une décision d'expulser

*la journaliste française sera considérée comme une grave atteinte à la liberté de la presse, au droit d'expression, à la liberté des journalistes de faire leur métier en tout lieu et circonstances.»*

Quant à l'Union européenne, par le biais de son Service d'Action extérieure, elle a diffusé le 31 décembre un communiqué bref mais ferme :

*« L'expulsion de facto de Mme Ursula Gauthier, correspondante de L'Obs, met en cause l'engagement de la Chine à l'égard de la liberté de la presse et va à l'encontre des engagements pris par la Chine au cours du dernier Examen universel périodique.*

*« L'Union européenne soutient les principes de la liberté d'expression et d'indépendance des médias comme soubassement de toute société libre.*

*« L'Union européenne demande aux autorités chinoises de revenir sur leur décision. »*

On eût aimé que le Quai d'Orsay eût au moins le courage de réaffirmer, lui aussi et particulièrement dans cette période troublée, les principes de la République.

Ajout : Le 31 décembre, alors que Mme Gauthier est déjà dans l'avion qui la ramène en France, le ministère réitère ses regrets et, comme pour se justifier, parle des démarches entreprises à Beijing et à Paris pour amener la Chine à changer d'avis. Celle-ci n'a pas changé d'avis ; le ministère n'ira donc pas plus loin.

## 20 décembre

**Un projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale prévoit de restreindre les communications concernant les activités terroristes.** Les médias ne seraient pas autorisés à diffuser des informations qui pourraient inciter à l'imitation ni à montrer des scènes « cruelles et inhumaines ». Les autorités de la lutte contre le terrorisme devront approuver les reportages touchant à la personne des otages ou aux modalités de la riposte aux actes terroristes. Il n'y aura donc qu'une information officielle en ce domaine, c'est-à-dire essentiellement celui des troubles qui agitent la région autonome du Xinjiang.

**(Reuter, 22 décembre)**

## 18 décembre

**Fin de la Conférence mondiale sur l'Internet organisée à Wuzhen (Zhejiang)** par la Chine. Le chef d'État Xi Jinping – qui est aussi le chef du groupe pour la sécurité de l'internet et pour l'informatisation créé au sein du Comité central du Parti communiste – a demandé à tous les pays de respecter la souveraineté nationale sur l'Internet, d'y

assurer la sécurité et de coopérer dans un esprit ouvert. L'égalité dans la souveraineté est inscrite dans la Charte des Nations unies ; elle doit s'appliquer aussi au cyberspace.

Les invités étrangers ont reçu en cadeau des téléphones intelligents munis de codes leur permettant une liaison Wifi et une connexion aux sites extérieurs bloqués par la censure chinoise, notamment Google, Facebook et Twitter. Les journalistes nationaux n'ont pu disposer de tels appareils.

Dénonçant les propos introductifs de Lu Wei, responsable de la politique de l'internet pour le PCC, qui affirmait que « *le contrôle du Net est nécessaire pour corriger les rumeurs [et qu'il] protège les droits des citoyens* », Reporters sans frontières a appelé au boycott de la Conférence, soulignant que ce contrôle de l'internet « *a pour seul but d'évacuer la question de la liberté de la presse et de l'information* ».

**(RSF, 11 décembre ; SCMP, 16 décembre ; Xinhua, 16-18 décembre)**

## 16 décembre

**Le groupe russe Kaspersky signe un accord avec la société China Cyber Security** pour une étroite concertation dans la gestion du cyberspace des deux pays. La Chine et la Russie affirment toutes deux leur volonté de souveraineté sur l'espace internet interne ; elles se déclarent les victimes principales de l'espionnage informatique étranger. L'accord leur permettrait de se défendre contre les attaques extérieures et de contester la suprématie planétaire américaine.

**(SCMP, 17 décembre)**

## 15 décembre

**Selon un rapport du Comité pour la Protection des journalistes, quarante-neuf journalistes, soit un quart des 199 emprisonnés dans le monde, sont chinois.** La République populaire est en tête en ce domaine pour la deuxième année consécutive.

**(CPJ, 15 décembre)**

## 12 décembre

**Le South China Morning Post de Hongkong, connu pour la qualité de son information et sa liberté de ton, annonce son rachat** (2,06 milliards de dollars de Hongkong, soit 266 millions de dollars) par le groupe géant chinois Alibaba, spécialisé dans le commerce par internet. Le groupe du milliardaire Ma acquiert en même temps les autres actifs en matière de médias gravitant autour du quotidien. Le journal qui fait autorité dans le Sud-Est asiatique a été créé en 1903. Depuis 1993, il était sous contrôle de l'homme d'affaires de Malaisie Robert Kuck. Comme il est d'usage en pareilles circonstances, les acquéreurs ont assuré qu'ils respecteraient l'indépendance du journal et qu'ils investiraient pour en élever la qualité.

**(SCMP, 12 décembre)**

*Note : Pour le vice-président du groupe Alibaba Joseph Tsai cependant, « les gens doivent en savoir plus sur les réalités de la Chine mais la couverture de ce pays doit être équilibrée et équitable [...]. Les publications occidentales couvrent les réalités chinoises avec une approche très particulière [...]. Nous croyons que les choses doivent être présentées telles qu'elles sont. Présenter les faits, dire la vérité, tels sont les principes que nous mettrons en œuvre ». Il est difficile de ne pas lire entre les lignes une critique de la ligne assez indépendante suivie jusqu'à ce jour par le SCMP. Le courrier des lecteurs du quotidien n'a pas tardé à exprimer des inquiétudes, notant que certains articles étaient repris de la presse du continent, que le niveau d'écriture*

*s'était abaissé et que les informations fournies suscitaient désormais une suspicion légitime.*

### 11 décembre

**Les dirigeants des administrations provinciales du Nord-Est, zone naguère marquée par la prédominance d'une industrie lourde d'État aujourd'hui en partie démantelée, ont admis avoir falsifié les données économiques** pendant des années en gonflant les chiffres. Ces falsifications ont conduit à prendre de mauvaises décisions et ont porté atteinte à la crédibilité de l'État. Elles ont été repérées lors des vérifications opérées par les groupes d'enquête chargés de la lutte contre la corruption.

(Xinhua, 11 décembre)

## Répression du mouvement démocratique

### 29 décembre

**Parce qu'il avait soutenu le mouvement étudiant de Hongkong** qui exigeait un authentique suffrage universel dans l'ancienne colonie britannique, un tribunal de Huizhou (Guangdong) a condamné Ye Xiaozheng à dix-huit mois de détention pour « *instigation de querelles et provocation de troubles* ». Ye Xiaozheng avait été arrêté en janvier, après avoir diffusé sur l'internet une photo de lui portant un T-shirt affirmant : « *Quand le peuple craint le gouvernement, alors c'est la tyrannie* ». Il avait protesté au printemps contre un projet d'incinérateur de déchets. Selon son avocat, il a été entravé pendant de longues périodes et soumis à des « *interrogatoires durs* ».

(RFA, 29 décembre)

### 28 décembre

**Le prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, co-initiateur de la Charte 08 qui demande la démocratisation du régime chinois, a passé son soixantième anniversaire en prison.** Les autorités du Liaoning ont interdit les visites familiales. Son épouse a été éloignée de la capitale, sans doute pour la tenir à distance de journalistes qui auraient pu désirer la rencontrer à l'occasion de cet anniversaire. À Hongkong, l'Alliance pour le soutien du mouvement patriote démocratique en Chine a tenu une réunion en son honneur, pour proclamer son innocence et pour protester contre le refus de lui accorder les droits accordés officiellement à tout prisonnier. Elle a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle et que soit mis fin au harcèlement infligé depuis cinq ans à son épouse, privée de la liberté d'aller et de venir. Se sont exprimées dans le même sens, de leur côté, des organisations comme Chinese Human Rights Defenders, Amnesty International ou Initiatives for China.

(RFA, 28 décembre)

### 22 décembre

**Condamnation à trois ans de prison avec sursis par le tribunal intermédiaire n° 2 de Beijing de l'avocat Pu Zhiqiang,** accusé « *d'incitation à la haine ethnique* » et « *de susciter des querelles et de provoquer des troubles* ». Ces formules vagues renvoient, semble-t-il, aux remarques de Pu Zhiqiang sur la violence de la répression menée au Xinjiang contre les Ouïghours, sur la pratique du mensonge administratif et sur la position adoptée face au Japon dans le conflit territorial maritime des Diaoyutai/Senkaku. Le procès s'était ouvert le 14 décembre et l'audience n'avait duré que trois heures.

Pu Zhiqiang, connu pour avoir défendu des dissidents et des militants des droits civiques, était détenu sans jugement depuis mai 2014 après avoir participé à la réunion privée d'un petit groupe qui voulait commémorer les vingt-cinq ans du massacre de Tiananmen. L'avocat avait décidé d'assurer lui-même sa défense et de plaider non coupable. La police a empêché les journalistes étrangers, les diplomates et les sympathisants du prévenu d'entrer dans la salle du tribunal, ce qui a donné lieu à quelques échauffourées. Quelques diplomates des États-Unis et de l'Union européenne qui cherchaient à faire une déclaration critique au sujet du procès ont été contraints d'y renoncer. L'ambassade des États-Unis a condamné la répression infligée à l'avocat et demandé sa libération.

(Reuters, 14 décembre)

*Note. Le sursis accordé à l'avocat n'est une manifestation de clémence que comparé à la condamnation à vie prononcée le 23 septembre 2014 contre l'intellectuel ouïghour Ilham Tohti.*

## L'Europe dénonce la condamnation de Pu Zhiqiang ; la France se tait

Le Quai d'Orsay s'est gardé de protester le 22 décembre à l'annonce de la condamnation à trois ans de prison (avec sursis mais après dix-neuf mois d'internement) de l'avocat Pu Zhiqiang. La Commission européenne, par le service d'action extérieure de Mme Mogherini, fut plus courageuse ce jour-là :

« La sentence rendue aujourd'hui à l'encontre de M. Pu Zhiqiang, avocat des droits de l'Homme, apparaît contradictoire avec les propres garanties constitutionnelles de la Chine en matière de liberté de réunion, d'opinion et d'expression comme avec ses obligations internationales en matière de droits de l'Homme.

« Le verdict crée un dangereux précédent légal en ce qui concerne la liberté d'expression sur ou hors internet. Les journalistes étrangers comme les diplomates n'auraient pas dû être empêchés d'assister au procès.

« L'Union européenne appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de M. Pu Zhiqiang, ainsi qu'à sa réhabilitation et au recouvrement de ses droits. »

Les Affaires étrangères font état de la « formation au long cours » dispensée par la France à des juristes chinois. On peut s'interroger sur les apports de cette formation si elle ne se fonde pas sur la fonction essentielle du droit : offrir une barrière protectrice et certaine à tous les abus d'où qu'ils viennent, de l'État comme des individus, en Chine comme en France.

### 26 novembre

**Arrestation à Foshan (Guangdong) de la militante Huang Yan pour « diffusion délibérée de fausses informations terroristes ».** La police affirme que dans un message sur l'internet, elle avait affirmé sa volonté de lancer une bombe sur un poste de police, ce qu'elle nie. Huang Yan avait aidé des résidents de son district Shunde à défendre leurs droits fonciers. Le 2 décembre, son avocat a rapporté qu'on la privait de nourriture et d'eau, qu'on la battait et qu'on la pressait de signer des aveux, ce pour quoi elle avait entamé une grève de la faim de six jours. Huang Yan a longtemps soutenu la cause de l'avocat Gao Zhisheng. Elle a été opérée d'un cancer et se trouverait dans un état de santé déplorable.

(CHRD, 29 novembre-3 décembre)

### 24 novembre

**Un tribunal de Shenzhen (Guangdong) condamne à trois ans de prison pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État » Yang Lin,** arrêté en juin 2013 pour avoir participé à des manifestations dénonçant la corruption et avoir marqué l'anniversaire du massacre de juin 1989. Il s'était engagé dans l'action politique à la suite de représailles subies alors qu'il cherchait à obtenir une indemnisation pour un accident de travail.

(Weiquanwang, 24 novembre)

## Liberté religieuse

### 24 décembre

**La campagne de destruction des églises ou de suppression des croix s'est intensifiée en 2015 au Zhejiang.** Mille cinq cents bâtiments auraient été touchés cette année, contre cinq cents en 2014. Des officiels pénétreraient dans les églises lors des offices pour mettre un terme aux paroles dissidentes ; ils afficheraient parfois sur les panneaux internes des éléments de propagande du parti.

(UCA News, 24 décembre)

### 24 décembre

**Le Vatican a approuvé en octobre dernier la nomination d'un évêque à Chengdu (Sichuan),** peu après les entretiens d'une délégation de six personnes du Saint-Siège avec des fonctionnaires chinois. Le

prêtre Tang Yuange sera ordonné en 2016. ; il avait été élu en 2014 par un collège désigné, composé de membres et de non-membres du clergé.

(UCA News, 24 décembre)

### 18 décembre

**Ordination de trente et un pasteurs protestants à Fuzhou (Fujian).** Ce nombre relativement élevé contraste avec l'absence de toute ordination sacerdotale chez les catholiques « officiels » de cette province. Dans son allocution, le supérieur du séminaire où se tenait la cérémonie n'a pas oublié de souligner l'importance d'une « sinisation de l'Église en Chine », conformément aux souhaits du gouvernement. Les candidats avaient reçu une formation en théologie puis avaient servi

six ans au moins dans une église locale, avant de recevoir l'autorisation officielle d'ordination. S'agissant de protestantisme, l'administration chinoise ne distingue pas entre anglicans, presbytériens et luthériens.

(Églises d'Asie, 22 décembre)

## 12 décembre

Deux anciens responsables des affaires religieuses sont accusés de

**corruption sur le réseau Weibo**, équivalent chinois de Twitter. Ye Xiaowen avait dirigé l'administration d'État des Affaires religieuses de 1995 à 2009; Zhu Weiqun avait été en charge de la section tibétaine du Front uni.

(Églises d'Asie, 22 décembre)

## Avocats. Appareil judiciaire. Corruption. Criminalité

### 27 décembre

**Nommé il y a quatre mois seulement, le président de China Telecom fait l'objet d'une enquête pour corruption.** Les faits reprochés sont antérieurs à son entrée en fonction et se rapportent à sa présidence de China Unicom, commencée en 2004.

(SCMP, 27 décembre)

### 10 décembre

**Disparition pour trois jours de Guo Guangchang**, l'un des hommes d'affaires les plus puissants de Chine, patron du groupe Fosun et récent acheteur du Club Méditerranée, du groupe d'assurances américain Meadowbrook et de l'assureur portugais Caixa Seguros. On apprend un jour et demi plus tard qu'il « coopère » avec la justice sur des enquêtes concernant les milieux financiers. Le groupe Fosun est lui-même fortement endetté, le montant de son passif dépassant la valeur de Fosun sur le marché des valeurs mobilières. Guo Guangchang est réapparu le 14 décembre.

Le mois dernier, c'était le directeur du groupe Guotai Junan International basé à Hongkong qui disparaissait dans des circonstances mystérieuses. Il est réapparu le 23 décembre après avoir selon son groupe « assisté les autorités dans quelques enquêtes ».

(SCMP, 13-27 décembre)

*Note : Les hommes d'affaires deviennent une cible facile, dès lors qu'ils sont liés à des hommes politiques démis de leurs fonctions. Proche de l'ancien chef du parti communiste de Chongqing Bo Xilai, le chef d'entreprise Xu Ming est mort en prison le 4 décembre malgré son « excellent état de santé physique et mental » constaté deux mois plus tôt. Un gestionnaire de fonds réputé, Xu Xiang, est détenu depuis novembre pour malversations. Six des huit dirigeants de Citic Securities, une très grosse firme de transactions financières,*

*sont l'objet d'enquêtes. Cinq hommes d'affaires se sont suicidés en début d'année en se jetant du haut d'un immeuble. L'ancien patron de compagnie minière du Sichuan, Liu Han, a été exécuté en février 2015.*

### Comment s'enrichir en Chine sur le dos de l'État

La rapidité avec laquelle la Chine s'est créée une classe dirigeante de milliardaires ne laisse pas de surprendre, puisque sur ce point elle rivalise avec les États-Unis ou les surpasse. Une information diffusée sur l'Internet et reproduite ce 29 décembre dans la presse de Hongkong jette quelque lumière sur la manière dont les fortunes s'amassent grâce aux ventes et reventes du patrimoine public.

L'ancien chef de l'entreprise de communication Unicom Chang Xiaobing, en détention depuis peu, avait vendu un bâtiment public (qu'il ne possédait donc pas), à savoir le Centre international financier des commerçants de Chine pour une fraction de son prix réel (quatre cents millions de yuan au lieu d'1,2 milliard) à une société que contrôlait le général Guo Boxiong, ancien vice-président de la Commission militaire du Parti, aujourd'hui lui aussi écarté du pouvoir. La vente avait ainsi soustrait huit cents millions de yuan à l'État. China Unicom aurait permis à la même société d'échapper à une charge fiscale de 320 millions de yuan. On peut imaginer que les libéralités sur fonds d'État de Chang Xiaobing s'opéraient à charge de revanche, dans l'attente d'un « renvoi d'ascenseur ».

**7 décembre**

**Le président de la Banque de l'Agriculture a démissionné « pour raisons personnelles »**, en fait par suite des enquêtes pour corruption menées à son encontre. La Banque de l'Agriculture est l'une des quatre plus grosses banques à capitaux publics du pays. L'on avait appris, il y a un mois, que Zhang Yun avait été soumis à interrogatoire.

(AFP, 7 décembre)

**9 novembre-9 décembre**

**Cinquante-sixième session à Genève de la Convention des Nations unies contre la torture.** La délégation chinoise devait exposer la situation du pays en ce domaine. Divers textes ou rapports (Cf. la documentation du précédent bulletin) ont permis de l'interroger mais à chaque cas cité, elle a répondu qu'elle ne disposait d'aucune preuve, que la loi chinoise interdisait la torture

et que la Chine modelait ses pratiques sur celles des autres pays. Les avocats donc n'ont jamais été maltraités ; personne n'a eu de membres fracturés et l'on veille sur la santé des détenus. Il n'y a pas de choc électrothérapeutique pour homosexuels. Personne n'est indument assigné à résidence, pas même Liu Xia, l'épouse de Liu Xiaobo, etc. Bref tout n'est qu'invention des victimes.

Citation du porte-parole Hua Chunying :  
« Nous avons remarqué que les opinions de la Commission contre la torture se fondent sur des informations non vérifiées. Nous espérons que ses membres s'en tiendront strictement à leur mandat, qu'ils amélioreront leur style de travail et observeront complètement et objectivement que la Chine honore ses engagements. »

(Vice News, 11 décembre ; The Diplomat, 17 décembre)

## Condition ouvrière. Conflits du travail

**25 décembre**

**L'effondrement d'une mine de gypse à Pinyi (Shandong) a fait un mort et neuf disparus.** Huit mineurs qu'on croyait décédés ont été retrouvés dans une galerie cinq jours après l'accident. Quatre employés dont le secrétaire du Parti et le chef de district ont perdu leur poste ; le propriétaire de la mine s'est suicidé trois jours après la catastrophe. Le 21 octobre, dans le même district, une explosion dans une usine chimique avait tué neuf ouvriers et blessé deux autres.

(AP, CLB, 30 décembre)

**22 décembre**

**L'agence officielle Xinhua accuse sept militants ouvriers du Guangdong détenus depuis le 5 décembre de se livrer à des activités illégales,** de recevoir des dons de l'étranger, d'intervenir dans les conflits du travail et de troubler l'ordre public. La cible principale est Zeng Feiyang, directeur du Centre des travailleurs migrants de Panyu. L'article de l'agence, particulièrement vif, parle d'arnaques et de manipulations des ouvriers ainsi que des médias et donateurs de fonds étrangers. Ces activités terniraient l'image de la nation chinoise et remettraient en cause le système socialiste.

Comme il est fréquent, Xinhua ajoute à ses accusations des dénigrements d'ordre privé ou sexuel destinés à salir leur réputation et à justifier leur incarcération avant tout respect des procédures légales. Les sept militants n'auraient pu rencontrer leur avocat, pour des raisons dites « de nature confidentielle ».

(China Labour Bulletin, Commission enquête Chine, SCMP, 14-22 décembre)

*Note : Les conflits du travail sont souvent particulièrement aigus en fin d'année. Particulièrement chez les travailleurs migrants qui exigent le versement des cotisations sociales, le paiement des indemnités promises ou des arriérés de salaire pour pouvoir retourner dans leurs régions d'origine à l'occasion du Nouvel an. Parfois, ce sont les fermetures ou transferts d'usines qui les laissent sans rémunération ni indemnité. Ils ne trouvent pas d'ordinaire le soutien escompté auprès de la Fédération officielle des syndicats, proche des directions d'entreprise, et doivent s'appuyer pour faire valoir leurs droits sur des associations non enregistrées. Celles-ci les aident dans leurs démarches et dans la formulation de leurs revendications. Le pouvoir craint ces organismes sui generis car il y voit une dangereuse remise en cause de sa légitimité. Il refuse donc de les reconnaître malgré les dispositions constitutionnelles garantissant le droit d'association.*

**20 décembre**

**Le glissement de terrain survenu dans la zone industrielle Hengdayu située dans le district Guangming, banlieue de Shenzhen, près de la frontière du territoire de Hongkong a fait officiellement sept morts et soixante-quinze disparus.** Le chiffre est contesté par les habitants de la zone. Les flots de boue ont détruit ou englouti trente-trois bâtiments dont quatorze usines et recouvert trente-huit hectares. Ils provenaient d'un terril haut d'une vingtaine d'étages et composé de décharges de terres et de débris de construction. La plupart des disparus seraient des ouvriers et des résidents qui gagnaient leur

vie en recyclant des matériaux récupérés dans la décharge.

Cette masse menaçante était proche de zones d'habitation ; elle était alimentée depuis deux ans par une société de sous-traitance, en toute illégalité jusqu'à l'obtention d'un permis en février dernier. Elle aurait dû cesser de grandir depuis cinq mois déjà mais la direction n'a pas tenu compte des injonctions officielles de juillet et de septembre 2015. Les résidents s'étaient plaints à plusieurs reprises et en vain de cette situation dangereuse. L'accident a détruit un oléoduc et a partiellement bloqué l'approvisionnement de Hongkong en gaz naturel. Un fonctionnaire qui avait approuvé l'énorme accumulation des déchets s'est suicidé en se jetant du haut d'un bâtiment. Douze personnes ont été placées en détention.

(AFP, 25 décembre ; SCMP, 21-28 décembre ; CLB, 28 décembre)

### 18 décembre

**Un incendie survenu dans une galerie de mine a fait dix-sept morts à Huludao** (Liaoning). La catastrophe serait due au mauvais état des installations électriques.

Le 16 décembre, un autre accident minier s'était produit dans la province du Heilongjiang à Hegang. Dix-neuf mineurs restent enfermés dans la galerie avec peu de chances de survie. Quarante heures après l'explosion de gaz, les pompiers ne pouvaient toujours pas intervenir efficacement en raison de la température et du fort taux d'oxyde de carbone.

Le 20 novembre, dans la même province, vingt et un mineurs étaient morts à la mine Longmay, dans la ville de Jixi.

(AFP, AP, 18 décembre)

## Questions rurales. Environnement. Niveaux de vie

### 22 décembre

**La ville de Tianjin émet sa première alerte rouge pour cause de pollution.** Il en va de même de la province du Shandong, pour dix-sept de ses agglomérations. L'ancienne capitale Nanjing (Jiangsu) est sous alerte orange. À Beijing, l'alerte rouge du 19 décembre a été levée le 23 décembre malgré un niveau de pollution de quatre à douze fois plus élevé que le seuil préconisé par l'OMS.

(SCMP, 24 décembre)

### 17 décembre

**Seconde alerte rouge en un mois pour pollution dans la capitale.** La situation serait la pire de cette année. Les écoles sont fermées et la moitié des véhicules sont interdits de circulation du 18 au 21 décembre. On sait pourtant que la principale atteinte à la qualité de l'air provient non des voitures mais de l'appareil industriel. Son extension dépasse de loin ce que peut supporter l'environnement. Le directeur de l'Institut pour les Affaires publiques et l'environnement à Beijing note que les principales entreprises polluantes ne respectent pas les obligations légales et ne cherchent pas à progresser en ce domaine. Pour le chef du Centre de Beijing pour les urgences environnementales, il n'y aura pas de changement radical de la situation avant trente ou cinquante ans.

La municipalité de Beijing avait décidé pour la première fois le 7 décembre de mettre la ville sous alerte rouge pour cause de pollution, bien que la pollution n'ait pas atteint ses records. Le 30 novembre, la densité de particules PM2,5 était de mille microgrammes par mètre-cube (quarante fois le seuil de sécurité internationalement admis) et pourtant

il ne s'agissait que d'une alerte orange. Le dispositif d'alerte avait été levé trois jours plus tard, le 10 décembre.

(SCMP, 21 décembre)

### 17 décembre

**Les robinets de certains des habitants de Tianjin se sont mis à déverser de l'eau verte fluorescente.**

Les dirigeants d'une usine du district Dongli ont admis que le phénomène provenait d'une fuite de teintures survenue dans l'établissement. Ils ont affirmé que l'écoulement n'était pas toxique « en petites quantités » et que si l'on avait été à son contact, il suffisait de se rincer avec une grande quantité d'eau claire.

Cette même grande ville, placée sous l'autorité directe du pouvoir central, avait subi deux explosions chimiques le 12 août dernier, qui avaient fait 170 morts.

(SCMP, 17 décembre)

### 15 décembre

**Des logiciels installés sur des téléphones portables chinois fournissent des informations sur le niveau de pollution et sur son origine.**

L'Institut des Affaires publiques et environnementales et la Fondation Alibaba ont lancé Azure Map, qui renseigne sur la pollution qui provient de trois mille unités de production, telles que centrales thermiques, usines sidérurgiques, cimenteries et installations pétrochimiques. Laser Egg, produit par Origins Technology et vendu l'équivalent de 73€, analyse la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur et le nombre de particules fines. Les magasins ont épuisé leurs stocks le 8 décembre lors de l'alerte rouge à la pollution lancée à Beijing par le gouvernement. D'autres

fournissent un accès rapide à des informations naguère réservées aux pouvoirs publics.  
(SCMP, 15 décembre)

## Minorités ethniques

### Question tibétaine

**19 décembre**

**Arrestation du jeune Tashi Dhondup**, du village Ponkya, à l'issue de sa protestation solitaire dans le district Dzoegé de la préfecture autonome tibétaine et Qiang de Ngaba (Sichuan). Il portait un portrait du Dalaï-Lama et un drapeau tibétain. On ignore où les forces de sécurité l'ont emmené.

Le district Dzoegé a connu de nombreuses manifestations lors du soulèvement de 2008 et depuis. En septembre 2015, plusieurs Tibétains ont été appréhendés alors qu'ils revendiquaient des terrains accaparés cinq ans plus tôt pour des opérations de développement.

(TCHRD, 21 décembre)

**4 décembre**

**Deux moines du monastère Kirti, dans le district de Ngaba (Sichuan) ont été condamnés à des peines de prison**, pour

leur protestation solitaire en faveur du retour du Dalaï-Lama et de la liberté et de l'égalité pour la population tibétaine. Le premier, Gedun Phuntsok, dix-huit ans, a été condamné à quatre ans d'incarcération vers la fin du mois d'octobre ; le second, Lobsang Kelsang, dix-neuf ans, à trois ans et demi, le 2 novembre. Tous deux avaient été arrêtés au mois de mars 2015.

(TCHRD, 4 décembre)

**27 novembre**

**Arrestation d'un protestataire solitaire dans la préfecture autonome Kardze** (Sichuan) alors qu'il criait des slogans et demandait le retour du Dalaï-Lama. La famille de Sangay ignore où il se trouve.

(TCHRD, 1<sup>er</sup> décembre)

## Question ouïghoure

**30 décembre**

**Deux des trois frères emprisonnés du journaliste Shohret Hoshur de Radio Free Asia ont été libérés** après seize mois de détention à Ouroumtchi. Ils étaient accusés de divulgation de secrets d'État et de mise en danger de la sécurité nationale. Les condamnations n'avaient pas été prononcées. Leur incarcération était largement interprétée comme une forme de pression sur leur frère, dont le travail à RFA apporte de précieuses informations sur le conflit du Xinjiang.

(Reuters, 31 décembre)

**27 décembre**

**Vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'une loi antiterroriste**, avec entrée en vigueur au premier janvier. Elle autorise l'armée à mener des opérations hors du territoire, après approbation de la Commission militaire du Comité central et des pays concernés. Un groupe directeur de l'action antiterroriste se constituera au niveau de l'État et disposera d'agences aux échelons inférieurs. Les sociétés à compétences technologiques devront communiquer leurs mots de passe et méthodes de cryptage aux services de la Sécurité.

(SCMP, 27 décembre)

**21 décembre**

**Les autorités chinoises ont nommé un chef de l'action antiterroriste**, l'ancien ministre adjoint de la sécurité publique Liu Yuejin.

(AFP 21 décembre)

**15 décembre**

**Lors d'une réunion de l'Organisation de coopération de Shanghai, tenue à Zhengzhou (Henan), la Chine affirme sa volonté de coopérer de manière approfondie avec la Russie** et les pays d'Asie centrale et de parvenir à un traité anti-extrémisme pour combattre l'influence grandissante de l'État Islamiste. Selon un chercheur de l'Académie des Sciences sociales de Shanghai, chaque pays membre de l'OCS a eu des ressortissants qui sont partis rejoindre l'EI. Cette coopération permettrait de pallier l'absence de réponse adéquate de la part des Nations unies.

(Reuters, 16 décembre)

**12 décembre**

**Le quotidien du peuple annonce la mort du chef adjoint de la Sécurité dans la préfecture d'Aksu** au cours d'une intervention policière contre un « noyau de terroristes ». Il s'agit plus précisément de l'action armée

dirigée contre un groupe suspecté d'avoir organisé le massacre survenu le 18 septembre de mineurs Han employés dans la région d'Aksu. En rendant hommage à son collègue, le chef de la police d'Aksu s'est félicité des succès rencontrés dans la lutte contre le terrorisme ; il a assuré que ses services avaient mis un terme à 98 % des complots en préparation.

(Reuters, 14 décembre)

---

## Hongkong et Macao

### 30 décembre

L'ancien ministre local de l'éducation Li Kwok-cheung présidera le conseil de direction de l'Université de Hongkong. Cette nomination pour trois ans suscite une vive opposition de l'association des étudiants, de quelques professeurs et de groupes d'anciens élèves. En juillet dernier, le rejet de la candidature de Chan Man-mun, professeur réputé libéral et non adversaire du mouvement d'occupation du quartier des affaires de l'automne 2014, avait amené les étudiants à forcer l'entrée du conseil en session.

Li Kwok-cheung, chirurgien, est connu pour son autoritarisme et sa proximité avec le chef de l'exécutif local favorable à Beijing, Leung Chun-ying. Il est le frère du président de la Banque de l'Asie orientale. Il accusait les étudiants de vouloir mener à Hongkong une « révolution culturelle ».

(SCMP, 31 décembre)

---

## Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

### 31 décembre

**La Chine annonce la construction d'un second porte-avions.** Le porte-parole du ministère de la Défense précise que le bâtiment a été conçu en Chine et qu'il est construit à Dalian (Liaoning).

(Reuters, 31 décembre)

### 21 décembre

**Selon la société américaine Fire Eye spécialisée dans la sécurité de l'internet, la Chine a intensifié ces dernières semaines ses attaques cybernétiques contre la presse de Taiwan** et contre le Parti démocratique progressiste – de tendance indépendantiste – qui pourrait gagner les élections présidentielle et législatives du 16 janvier 2016.

(Bloomberg, 21 décembre)

### 14 décembre

**Les États-Unis se disposent à livrer dans un mois à Taiwan deux frégates Perry,** des fusées contre blindés et des véhicules d'assaut. Ils n'avaient vendu aucune arme au régime nationaliste au cours des quatre dernières années. Aux termes du Taiwan Relations Act de 1979, Washington s'est engagé à garantir que le régime insulaire dispose d'une capacité de défense crédible. Le 11 décembre, Beijing avait vivement protesté contre ces livraisons qui « affectent les relations

sino-américaines et troublent le développement pacifique des relations » avec Taiwan.

(Reuters, 15 décembre)

### 13 décembre

**Le ministère de la Défense annonce que des exercices « de routine » viennent de se dérouler en Mer de Chine méridionale,** conformément au plan annuel d'entraînement de la marine. Ces exercices seraient une réponse à la présence américaine dans la zone ; ils permettraient d'y maintenir l'équilibre des forces. Beijing s'est déclaré préoccupé le 8 décembre par la livraison par les États-Unis d'avions-espions P8 Poséidon à Singapour, estimant qu'elle concourait à la militarisation de la région.

(Reuters, 14 décembre ; SCMP, 15 décembre)

### 10 décembre

**Deux bombardiers américains B-52 ont survolé une des îles artificielles construites en mer de Chine méridionale.** Le ministère de la Défense chinois a qualifié l'affaire de « sérieuse provocation militaire » le 19 décembre et accusé les États-Unis de menacer la stabilité du Sud-Est asiatique. Des officiels américains ont affirmé qu'il s'agissait d'une manœuvre « non intentionnelle ».

(AP, 19 décembre)

**6 décembre**

**L'aéroport que la Chine a construit dans l'île Woody/Yongxing** (Phu Lam pour les Vietnamiens), la plus grande île de l'archipel des Paracels/Xisha, est capable d'accueillir les avions de combat de quatrième génération de la force aérienne nationale, ainsi que des Boeing 737. En septembre, des avions J-11BH y ont atterri. Ses installations de stockage permettent le réapprovisionnement en carburant des appareils en mission dans la zone. La société publique Sinopec a entrepris à cet effet d'y établir, pour y entreposer des carburants, une station service qui pourrait entrer en fonction dans un an. Deux ou trois chantiers supplémentaires d'aéroports seraient ouverts dans l'archipel des Nansha/Spratleys.

Beijing ne dévoile pas ses intentions quant à l'exploitation des îles qu'il construit sur les récifs des archipels et réaffirme qu'il s'agit d'installations purement défensives. En

un an, si l'on en croit les photos prises par les satellites américains, sept territoires nouveaux auraient été gagnés sur la mer.

**(AP, 6 décembre)**

**25 novembre**

**Un avion australien de surveillance militaire s'est approché des zones litigieuses de la Mer de Chine méridionale**, non sans avoir averti la Chine qu'il s'agissait d'une mission de routine concernant la liberté de navigation. Il n'aurait pas obtenu de réponse du côté chinois. Le département de la Défense australien affirme qu'il mène de telles opérations de manière régulière dans le nord de l'Océan indien et en Mer de Chine conformément à la Convention sur l'aviation civile internationale et à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

**(AFP, 16 décembre)**

---

## Informations diverses

*Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise.*

**27 décembre**

L'agence Xinhua publie la photo d'un aéronef ayant les apparences d'un avion furtif, le J-20 dont la production aurait commencé. Selon les experts, l'engin dépasserait par ses performances l'appareil furtif russe T-50 mais serait inférieur au F-22 des États-Unis en raison des insuffisances de son moteur importé de Russie. Ce dernier pays a vendu récemment vingt-quatre avions de combat Sukhoi-35; Beijing n'a pas confirmé l'achat.

**(SCMP, 28 décembre)**

**26 décembre**

La date anniversaire de la naissance de Mao Zedong, fondateur de la République populaire, a donné lieu à diverses manifestations, notamment à Shaoshan (Hunan), son village natal. Les participants y ont exprimé de manière assez explicite leur rejet de la corruption répandue dans la classe dirigeante et leur désapprobation de la politique économique, axée sur la suprématie du marché. La police aurait tenté de réduire le nombre des participants.

**(SCMP, 27 décembre)**

**22 décembre**

Un groupe de chercheurs de l'Université de Beijing et de l'Académie des sciences rapporte avoir inventé un système de stockage d'énergie qui, par sa légèreté, permettrait l'installation d'armes nouvelles au laser sur les avions. Les États-Unis avaient dû, en 2012, abandonner leurs recherches en ce domaine

en raison du poids prohibitif de l'équipement fournissant l'énergie.

**(SCMP, 22 décembre)**

**20 décembre**

De janvier 2013 à avril 2014, cinquante cadres sont morts de causes « *non naturelles* », dont vingt-trois par suicide; vraisemblablement en lien avec des enquêtes pour corruption.

**(SCMP, 20 décembre)**

**18 décembre**

Selon une étude publiée par China Beige Book International qui fait autorité et menée auprès de 2 100 hommes d'affaires, l'économie chinoise se dégrade sur de nombreux points: les dépenses de consommation ainsi que les volumes correspondants, la production, le mouvement des prix et l'évolution des profits, la location et l'emprunt ainsi que les investissements. La tendance observée sur des indices d'activité, tels que la consommation de ciment, d'acier ou d'électricité contredit nettement les chiffres officiels publiés le 12 décembre et qui annonçait une reprise de l'activité.

**(Reuters, 18 décembre)**

**30 novembre**

Le conseil d'administration du Fonds Monétaire international inclut la monnaie chinoise dans les droits de tirage spéciaux ou DTS. (le panier de devises qui compose l'actif de réserve du FMI). La mesure deviendra effective le premier octobre 2016. La monnaie chinoise ne remplit cependant pas une des conditions d'entrée dans les DTS, à savoir une large utilisation dans les transactions internationales et l'objet d'opérations courantes sur le marché des changes. Elle ne

représente en effet que 2,5% des transactions internationales – contre 3% pour le yen japonais, 29% pour l'euro et 43% pour le dollar.  
(*Le Monde*, 1<sup>er</sup> décembre)

### Une trente-quatrième réunion Europe-Chine pour rien sur les droits de l'Homme. On prépare la trente-cinquième...

30 novembre-1<sup>er</sup> décembre. Trente-quatrième réunion Union européenne-Chine sur les droits de l'Homme, à Beijing. Elle a donné lieu à un communiqué accessible sur le site de l'Union européenne mais dont il n'y a strictement rien à retirer. On y apprend que les deux parties estiment que les droits de l'Homme ont de l'importance à leurs yeux, que depuis vingt ans, elles ont eu l'occasion de discuter de beaucoup de choses en détail et qu'elles espèrent que le dialogue va se poursuivre. Le côté européen a

soulevé tous les problèmes habituels (presse, détentions, liberté de parole, etc.) cependant que la Chine pointait du doigt la situation des migrants, la xénophobie et les problèmes religieux. Aucun résultat positif de ces entretiens n'est cité et il en est ainsi pratiquement depuis vingt ans.

Chaque partie semble se contenter de ces rencontres sans importance. Elles sont menées par des fonctionnaires de niveau moyen qui n'ont apparemment aucune obligation d'aboutir à quoi que ce soit. Il est possible qu'avant ce communiqué de presse insipide, il y ait eu des échanges vifs et fructueux. Mais nous ne le saurons jamais. Ce que l'Europe, première puissance économique mondiale et berceau des droits de l'Homme, peut requérir de la plus puissante des dictatures modernes et en s'appuyant sur quels moyens, ne sera pas communiqué : les minutes des débats restent secrètes.

**Lire le communiqué de presse**

## Sources d'information

64tianwang, AFP, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, BBC, Boxun, China Change, China Information Center, China Labour Bulletin, Chine-Informations, Chinese Human Rights Defenders, Citizens'radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Commission Enquête Chine, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, *Da Jiyuan (La Grande Époque)*, Dongxiang, Fondation Duihua, Human Rights Campaign in China, Human Rights in China, Information Centre for Human

Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Radio France Internationale (émissions en chinois), Radio Free Asia, Radio Free China, Reporters sans frontières, Reuters, Rights Campaign, SMHRIC, *South China Morning Post*, *The Standard*, TealeafNation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, UCAnews, Utopia, Weiwan Wang, Weiwuerzaixian, Wen Wei Po, Zhengming.

## Documentation

### Committee against torture. Concluding observations on the fifth periodic report of China, 9 décembre 2015, 16 p.

Ce rapport d'expert fait le constat de « *pratiques de tortures et de mauvais traitements profondément ancrées dans le système de la justice pénale* ». Il reconnaît quelques progrès mais note les détentions prolongées avant jugement, le refus de contact avec un avocat, le maintien de détenus sans liaisons extérieures dans des « *endroits désignés* » (des prisons clandestines) ainsi que la toute puissance des autorités policières.

Le document relève aussi l'effet de la vague de répression du mois de juillet, qui fait peser une menace sur les avocats et défenseurs des droits civiques et les incite par crainte à ne pas faire état des tortures ou mauvais traitements subis par leurs clients. À plusieurs reprises, le rapport met en doute la sincérité des affirmations officielles qui nient toute infraction en matière de droits et de traitements des détenus.

**Télécharger le rapport**

## La COP 21, la Chine et la pollution

La Conférence des Nations unies sur l'environnement s'est ouverte le jour même où la Chine obtenait une nouvelle reconnaissance de sa puissance avec l'entrée de sa monnaie chinoise dans les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. Mais dans le cours du même mois, les mégapoles chinoises et notamment sa capitale, devaient plusieurs fois se mettre en alerte rouge pour cause de pollution, fermer les écoles et restreindre la circulation des personnes et des marchandises.

La masse des populations et les surfaces concernées, des plaines orientales jusqu'au plateau tibétain et au Xinjiang, comme les enjeux concernant l'avenir des sociétés et la santé humaine, incitent à regarder, plus en détail et au regard des droits de l'Homme, la situation de la Chine et ses répercussions sur le reste du monde. Tout d'abord pour ce qui touche au thème central abordé par cette COP 21, le réchauffement climatique.

### Le charbon et l'effet de serre

La Chine, 19 % de la population mondiale, brûle la moitié du charbon consommé sur la planète. La croissance de son parc de voiture accroît l'émission de dioxyde de soufre, d'oxyde carbone et d'ammoniaque. Le pays est depuis 2006 le principal émetteur de gaz à effet de serre dans le monde (25 % des émissions totales à présent).

Les autorités ont affirmé qu'elles ne construiront plus de centrales au charbon dans le plan quinquennal qui commence cette année. Le 2 décembre, le gouvernement assure qu'il diminuera de 60 % avant 2020 la pollution des centrales au charbon et réduira de 180 millions de tonnes l'émission de CO<sub>2</sub>. Il est encore dit qu'en 2030, la Chine aura diminué de 60 à 65 % les émissions de carbone sur 2005.

Il faut évidemment s'interroger sur la portée de ces engagements. On a beaucoup appris sur le sujet le 28 février 2015 avec le documentaire *Sous le dôme*. La journaliste Chai Jing, avec une franchise étonnante, y expose la gravité de la pollution et l'impuissance des services de l'environnement à la réduire. Début mars, le film disparaissait des plateformes de vidéos en ligne. Mais cent cinquante-cinq millions de Chinois l'avaient vu au cours d'un week-end et ont pris conscience des dangers qui les menacent en permanence.

Qu'apprend-on au fil des entretiens qui composent le documentaire ? Que les usines ne sont pas pénalisées lorsqu'elles enfreignent les règlements. Que beaucoup d'entre elles ne se soucient pas d'obtenir les autorisations de fonctionner et se moquent des lois sur la protection de l'environnement. Les autorités refusent de les fermer au nom de la sauvegarde de l'emploi.

Il y a plus grave. L'agent principal de la lutte contre la pollution, à savoir le ministère de l'environnement a été marqué par plusieurs affaires de corruption. Il est en effet aisé d'obtenir des pots de vin en autorisant des projets industriels polluants et normalement interdits. Des chiffres mesurant la pollution ont été truqués et des patrons ont refusé de communiquer les données au prétexte qu'il s'agirait de secrets d'État.

Le problème est amplifié par la structure de l'appareil productif. Six mille entreprises font 65 % des émissions de gaz polluants. Les grandes sociétés des secteurs de l'énergie s'interpénètrent et se soutiennent : charbon, électricité, pétrole, mines et bureau d'État de l'énergie. Elles dominent aussi les bureaux censés les superviser.

C'est ainsi que le sous-comité des normes en matière de carburants et de lubrifiants est composé à plus de 60 % par des gens issus de l'industrie pétrochimique. La proportion atteint 90 % dans le Comité national des normes. Sinopec et Pétrochina sont en fin de compte les principaux décideurs.

Quant aux ONG qui voudraient faire prévaloir l'intérêt général, elles n'étaient pas, aux termes de la loi ancienne, autorisées à intenter des procès car elles ne faisaient pas partie des « organisations concernées ». Maintenant, il leur faut avoir mené des actions pendant cinq ans dans le domaine de l'environnement pour intenter des actions.

### Doute sur le respect des promesses

L'accord du Bourget permettra-t-il de surmonter ces blocages et d'apporter de la transparence ? Il est franchement permis d'en douter. Pour quelles raisons ?

D'abord, parce que l'Inde et la Chine ne veulent pas d'un système de contrôle transparent de leurs émissions identique à celui des pays développés. La Chine ne cesse d'invoquer sa souveraineté irréfragable, aussi bien sur la Mer de Chine que dans la gestion de l'information, des médias ou de l'internet ou dans l'exercice de la justice. Comment accepterait-elle

qu'un regard extérieur montre que la moitié seulement de ses entreprises communique les informations promises sur la pollution qu'elles engendrent et sur le dépassement éventuel de limites fixées. De toutes façons, l'article 52 de la décision adoptée avec l'accord exclut toute responsabilité juridique et toute possibilité de demander des indemnisations devant les tribunaux.

La Chine a obtenu qu'on lui reconnaisse une responsabilité « différenciée » c'est-à-dire que, comme pays en voie de développement, elle réduise moins vite que les autres ses émissions de carbone. Bien qu'elle soit devenue le plus gros pollueur de la planète par le carbone et se flatte de disposer du deuxième PIB du monde.

En principe aux côtés des pays riches, elle devrait aider les pays les plus pauvres à lutter contre les conséquences du changement climatique. Elle propose donc de verser 3,1 milliards de dollars à comparer aux cent milliards attendus chaque année à partir de 2020. Elle est ainsi parvenue à faire passer sa croissance comme prioritaire, avant la réduction des émissions de carbone. Au titre des mêmes « responsabilités communes mais différenciées ».

### Trois pollutions inquiétantes

Le réchauffement climatique et la fonte de la banquise préoccupent moins le citoyen moyen que la pollution de l'air, des sols et des eaux qui affectent directement sa santé.

Dans l'immédiat, c'est la pollution de l'air par les particules fines qui inquiète le plus ; elle est même devenue un problème national d'urgence. Elle élève le taux des cancers du poumon. À l'échelle mondiale, une personne sur trois qui décède prématurément de la pollution atmosphérique est chinoise.

L'ampleur du problème vient de la combinaison de deux consommations : celle du charbon (3,6 milliards de tonnes en 2013, plus que le reste du monde), celle de l'essence par les voitures. Malgré le programme anti-pollution lancé vers 2006, l'émission des particules fines

(PM2,5) a continué d'augmenter. Ce n'est pas le résultat de la fatalité : l'absence de contrôle et la non-application de la loi répressive conduisent à ce que 90 % des gros camions diesel échappent aux normes. Plus généralement, des dispositifs élémentaires de protection de l'environnement font défaut sur les véhicules, au grand regret des quelques fonctionnaires sincères de l'administration de l'environnement. « *On n'ose pas ouvrir la bouche de peur que les gens voient qu'on n'a pas de dents* », dit un fonctionnaire du ministère, interrogée par la journaliste Chai Jing. On prête pourtant au chef de l'État cette phrase : « La dignité de la loi réside dans son application. »

Le développement industriel débridé dégrade pareillement le système hydraulique. Un tiers des rivières, soixante pour cent des eaux souterraines seraient atteints par la pollution qui résulte notamment du déversement sauvage des effluents d'usine – parfois d'ailleurs liés à des investissements étrangers. Cette dégradation ne disparaît pas sitôt arrêtés les écoulements toxiques. Elle peut s'étendre aux terrains et mettre en danger les cultures et l'élevage. Selon une étude officielle de décembre 2013, une surface égale à celle de la Belgique était devenue impropre à la culture. Au mois d'avril suivant, selon un document du gouvernement, 20 % des terres arables, 10 % des forêts et 10 % des prairies étaient pollués par des métaux lourds (cadmium, mercure, arsenic, plomb, chrome, zinc et nickel), par des produits chimiques (pesticides, DDT) ou par divers toxiques industriels.

À la pollution des eaux terrestres s'ajoute celle des espaces maritimes, mis en danger par l'intensité du trafic international. Les cargos qui emploient un mazout de mauvaise qualité ont une lourde responsabilité. La moitié de la pollution due au pétrole aurait sa source dans le trafic maritime. A Shenzhen, 60 % du dioxyde de soufre proviendrait des cargos.

C'est à ce prix-là que fonctionne l'atelier du monde, que nous nous vêtions, que nous nous chaussons et tapotons sur nos ordinateurs ou nos tablettes.